

Alençon, le 12 décembre 2024

Monsieur Le Président
Communauté de communes
Andaines Passais
26, Av Léopold Barré
61140 JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Dossier suivi par :

Armelle CABON
02 33 80 00 60
acabon@cma-normandie.fr
Nos références : DT61/BR/BB/FB

Objet : Révision allégée n°1 du PLU de la commune déléguée de Passais la Conception

Monsieur Le Président

Par courrier, en date du 17 septembre 2024, vous avez adressé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie site de l'Orne, le dossier de modification numéro 1 PLU de la commune déléguée de Passais la Conception et nous vous en remercions.

Nous sommes heureux d'être associés à ce processus essentiel dans la vie d'une collectivité et des entreprises de son territoire. En effet, la prise en compte des besoins des artisans dans l'élaboration des documents d'urbanisme doit concourir à la préservation et au développement de leur activité et se doit également de faciliter l'installation de nouvelles entreprises.

A l'appui des éléments fournis dans le dossier transmis, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le projet de révision de votre PLU.

Les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat restent à votre disposition afin d'échanger ensemble sur les besoins spécifiques des entreprises artisanales.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CMA Normandie site de l'Orne

Bruno BALLOCHE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE

2 rue Claude Bloch CS15205 14074 Caen Cedex 5 Tél. : 02 32 18 06 40

www.cma-normandie.fr • Courriel : contact@cma-normandie.fr



Decret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020